L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

Aufsichtskommission für den L-GAV
Commission de surveillance de la CCNT
Commissione di sorveglianza del CCNL

Dufourstrasse 23
Postfach 357
4010 Basel

Tel 061 227 95 55
Fax 061 227 95 60
info@l-gav.ch

www.gut-fuer-alle.ch | www.bonne-pour-tous.ch | www.bene-per-tutti.ch

*** Communiqué de presse *** 23 septembre 2022

Hôtellerie-restauration: les partenaires sociaux publient les salaires minimums 2023 définitifs.

Bâle – Début juin, les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration s'étaient entendus sur les salaires minimums pour 2023. Par rapport à l'année précédente, ils augmentent pour compenser le renchérissement sur la base des prévisions de septembre 2022. De plus, ils connaissent une progression réelle de jusqu'à 40 francs par mois selon la catégorie salariale. Les salaires minimums définitifs ont pu être calculés sur la base des indications désormais mises à disposition par le SECO. Les partenaires sociaux ont demandé au Conseil fédéral la prolongation de l'extension du champ obligatoire de la CCNT jusqu'à fin 2023.

Le renchérissement est compensé pour toutes les catégories salariales. À l'exception de la catégorie des collaborateurs sans apprentissage, les salaires minimums mensuels réels augmentent en plus de 10 à 40 francs selon la catégorie.

Chaque année, conformément à l'art. 34 CCNT, les partenaires sociaux négocient un ajustement des salaires minimums. Les employés sont représentés par Hotel & Gastro Union, Syna et Unia, et les employeurs par GastroSuisse, HotellerieSuisse et Swiss Catering Association SCA.

Par la même occasion, les partenaires sociaux rappellent le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT. Jusqu'à fin 2023, plus de 40 offres de formation et de perfectionnement dans le domaine de l'hôtellerie-restauration sont en majeure partie gratuites.

Salaires minimums mensuels en CHF conformément à la CCNT:

Catégorie	2022	2023
Cat. Ia (collaborateurs sans apprentissage)	3 477.–	3 582.- (compensation du renchérissement)
Cat. Ib (collaborateurs sans apprentissage mais ayant achevé avec succès une formation Progresso)	3 682.–	3 803.- (compensation du renchérissement plus 10.–)
Cat. II (collaborateurs disposant d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou équivalent)	3 793.–	3 927.- (compensation du renchérissement plus 20.–)
Cat. IIIa (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou équivalent)	4 203.–	4 369.- (compensation du renchérissement plus 40.–)
Cat. IIIb (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité et ayant suivi une formation continue)	4 304.–	4 473.- (compensation du renchérissement plus 40.–)
Cat. IV (collaborateurs avec examen professionnel)	4 920.–	5 108.- (compensation du renchérissement plus 40.–)
Stagiaires	2 216.–	2 303.- (compensation du renchérissement plus 20.–)

(Pour de plus amples informations sur les catégories salariales, veuillez consulter www.l-gav.ch/fr/)

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

Service de coordination pour les demandes des médias:
Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation
Tél.: +41 (0)44 244 27 27
sb@bosshardt-kommunikation.ch